



**ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET
DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET LA DÉLÉGATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES
LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 07-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	14 août 2018
Adoption du règlement	2 octobre 2018
Avis public d'adoption du règlement	3 octobre 2018

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 3 octobre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA - DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 3 octobre 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 3 octobre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA – DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Centre multifonctionnel : 233 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Site internet